



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**n° 67 du 21 juin 2022**

**- Spécial -**

**Le contenu intégral des textes et/ou les documents et plans annexés peuvent être consultés  
auprès du service sous le timbre duquel la publication est réalisée**

**SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES**

# **SOMMAIRE**

**n° 67 du 21 juin 2022**

## **SPECIAL**

### **RECTORAT**

Arrêté de composition de la commission devant laquelle sont formés les recours administratifs préalables obligatoires exercés contre les décisions de refus d'autorisation d'instruction dans la famille.

Rectorat

Région Académique Pays de la Loire

Académie de Nantes

Nantes, le 20 juin 2022

Le recteur de l'académie de Nantes par intérim

VU les articles L131-5 ; D131-11-10 et D131-11-11 du code de l'éducation ;

## ARRETE

### Article 1

La commission devant laquelle sont formés les recours administratifs préalables obligatoires exercés contre les décisions de refus d'autorisation d'instruction dans la famille est composée comme il suit :

#### Président :

Pierre Jaunin, Recteur de l'académie de Nantes par intérim, ou sa représentante, madame Véronique Bluteau-Davy, Doyenne des IA IPR.

#### Membres :

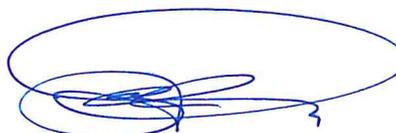
- Monsieur Franck Picaud, IA IPR EVS Référent Académique Instruction dans la famille pour le second degré – *Titulaire*.  
Madame Christine Templier-Thomas, IA IPR EVS – *Suppléante*.
- Madame Catherine Pilon, IEN Référente départementale Instruction dans la famille de la Loire-Atlantique et de la Vendée pour le premier degré – *Titulaire*.  
Madame Nathalie Hussenot-Desenonges, IEN Référente départementale Instruction dans la famille du Maine-et-Loire, de la Mayenne et de la Sarthe pour le premier degré – *Suppléante*.
- Madame Anne-Léopoldine Vincent, Médecin Conseillère Technique auprès du Recteur – *Titulaire*.  
Madame Christine Cheylan, Médecin Conseiller Technique de la Loire-Atlantique – *Suppléante*.
- Monsieur Jérôme Sanchez, Conseiller Technique de Service Social auprès du Recteur - *Titulaire*.  
Madame Marie Negrel, Conseillère Technique de Service Social de la Loire-Atlantique – *Suppléante*.

Les membres de la commission sont nommés pour 2 ans.

### Article 2

Monsieur le Secrétaire général de l'académie de Nantes est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le recteur de l'académie de Nantes par intérim



Pierre JAUNIN

